

VILLE DE ROYAN

COMPTE RENDU SOMMAIRE

CONSEIL MUNICIPAL LUNDI 6 DECEMBRE 2010

ETAIENT PRESENTS : M. QUENTIN, M. GIRAUD, M. SIMONNET, Mme PELTIER, M. BESSON, Mme LECOMTE, M. FILOCHE, Mme WILLMANN, Mme CIRAUD-LANOUE, Mme DAUZIDOU, adjoints,

Mme BARRAUD DUCHERON, M. CAU, M. COASSIN, M. DENIS, Mme DESCHANP, Mme DOUMECQ, Mme FAUQUET-MOLL, M. GUIARD, M. LABIA, M. LAPOUGE, Mme LEFEBVRE, Mme MAIRE, M. MERLE, M. PATRUX, M. PAVON, M. REVOLAT, Mme ROY, Mme SERRE, M. SERVIT conseillers municipaux.

ETAIENT REPRESENTES : Mme DUMAS représentée par M. DENIS
M. PRUDENCIO représenté par M. MERLE

ETAIENT ABSENTS-EXCUSES : M. CHABASSE, M. MEGLIO.

M. Didier QUENTIN, Député-Maire, Président de séance, ouvre la séance à 18 H 00.

Mme Marie DESCHANP, Conseillère Municipale, est désignée Secrétaire de séance.

Après avoir adopté le procès-verbal du conseil municipal du 22 Octobre 2010,

Après avoir adopté la liste des décisions prises en fonction de la délégation de pouvoirs accordée par les articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

LE CONSEIL MUNICIPAL

DECIDE

- d'approuver le programme de regroupement des deux Accueil Détente Périscolaire dans le bâtiment sur rue du groupe scolaire Jean PAPEAU, pour un montant de travaux de 120.000,00 € TTC,
- de solliciter auprès du Conseil Général de la Charente-Maritime et de Monsieur le député de la 4^o circonscription, au titre de la réserve parlementaire, les aides correspondantes au taux le plus élevé,
- de financer l'opération dans le cadre du budget communal.

- d'approuver l'avant-projet relatif à l'aménagement d'un skate-park à Royan pour un montant de travaux estimé à 275.000 € TTC,
- de solliciter des subventions aux taux les plus élevés possibles, au titre de la réserve parlementaire, auprès du Centre National du Développement du Sport, du Conseil Régional Poitou-Charentes, du Conseil Général de la Charente-Maritime et de la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique.

- de solliciter une subvention au taux le plus élevé, au titre de la réserve parlementaire, pour la réalisation de la première tranche ferme de travaux d'étanchéité de la toiture-terrasse située au-dessus du bâtiment accueil-vestiaires de la piscine municipale.

- de fixer les tarifs de la taxe de séjour forfaitaire, par nuitée et par capacité d'accueil, à compter du 1^{er} mai 2011, comme suit :

- Camping, hôtellerie de plein air :

Camping non classé	0,20 euros
Camping 1* et 2*	0,20 euros
Camping 3* et 4*	0,45 euros

Les propriétaires de mobil-homes suivront les tarifications appliquées au classement du terrain de camping d'accueil

- Hôtellerie traditionnelle :

Hôtel non classé	0,35 euros
Hôtel 1*	0,50 euros
Hôtel 2*	0,65 euros
Hôtel 3*	0,80 euros
- Meublés de tourisme :

Meublé non classé et chambre	0,35 euros
Meublé 1*	0,50 euros
Meublé 2*	0,60 euros
Meublé 3*	0,70 euros
Meublé 4*	0,80 euros

- d'attribuer une subvention complémentaire de 21.239,48 euros (vingt et un mille deux cent trente-neuf euros et quarante-huit centimes) au profit de l'association « Département Animation » pour l'année 2010,
- d'approuver l'avenant n°2 à la convention d'objectifs conclue entre la Ville de Royan et l'association « Département Animation » pour l'année 2010,
- d'imputer la dépense correspondante sur le budget de l'année en cours,
- d'autoriser Monsieur Le Député-Maire, ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation, à signer l'avenant n°2 précité.

- d'attribuer au titre de l'exercice 2011, une subvention de 111.239,48 euros (cent onze mille deux cent trente-neuf euros et quarante-huit centimes) à l'Association « DEPARTEMENT ANIMATION ».
- d'approuver la convention d'objectifs à intervenir avec l'Association « DEPARTEMENT ANIMATION ».
- d'imputer la dépense correspondante sur le budget communal.
- d'autoriser Monsieur Le Député-Maire ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation à signer la convention d'objectifs précitée.

- de verser la somme de cinq cents euros à l'Académie de Saintonge, pour l'attribution du Prix de la Ville de Royan décerné à Monsieur Serge FAUCHEREAU, lauréat cette année, pour son livre « Les avant-gardes du XXème siècle ».

- de verser la somme de six cents euros (600 €) à Mademoiselle Géraldine BOURGEOIS, qui a reçu le Grand Prix de la Ville de Royan lors du "21^{ème} Salon d'Automne", conformément au choix du jury qui s'est réuni les vendredi 22 et samedi 23 octobre 2010.
- de verser la somme de deux cent cinquante euros (250 €) à Madame Rosa SKOP, qui a reçu le Prix Spécial du Jury lors du "21^{ème} Salon d'Automne", conformément au choix du jury qui s'est réuni les vendredi 22 et samedi 23 octobre 2010.

- d'émettre un avis favorable à la protection au titre des Monuments Historiques du Palais des Congrès au niveau d'une inscription de l'édifice sur l'inventaire supplémentaire.

- d'approuver le lancement et la réalisation sur toute la commune de Royan d'une étude pré-opérationnelle pour une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH), suivie d'une mission de suivi-animation d'une durée de trois ans,
- d'approuver le plan de financement prévisionnel de l'étude, et d'autoriser Monsieur le Député-maire, ou son représentant, à solliciter l'Agence Nationale d'Amélioration de l'Habitat et tout autre financeur potentiel à son financement,
- de solliciter auprès des services de l'Etat, une subvention à hauteur de 50% du montant H.T. de l'étude pré-opérationnelle,
- d'autoriser Monsieur le Député-maire, ou son représentant, à signer les documents administratifs respectifs et tout autre acte nécessaire à la mise en œuvre de cette opération,
- de lancer dès l'accord des services de l'Etat, une consultation pour l'élaboration d'une étude pré-opérationnelle, conformément à l'article 28 du Code des Marchés Publics.

PREND ACTE DE LA COMMUNICATION

- du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement des eaux usées, établi par la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique, pour l'année 2009.

- du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets de la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique, pour l'année 2009.

- du rapport d'activités de la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique, pour l'année 2009.

DECIDE

- d'autoriser Monsieur le Député-Maire ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation à signer la convention à intervenir avec l'état pour l'installation et la maintenance des dispositifs homologués pour le contrôle automatisé de franchissements de feux tricolores.

- d'approuver l'article 1 du règlement intérieur de la régie à personnalité morale et à autonomie financière « Centre Equestre de Royan » incluant la gestion du bar restaurant,

- d'approuver l'avenant n°1 à la convention de mise à disposition des biens précisant que le bâtiment abritant le club house héberge aussi un bar restaurant.

- d'autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation, à faire procéder au dépôt du permis de construire et à signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation des travaux d'extension et de rénovation des locaux du Garden Tennis, situé 3, allée des rochers à Royan.

- d'imputer la dépense correspondante au budget d'investissement communal.

- d'autoriser Monsieur le Député-Maire ou Monsieur le Premier Adjoint, agissant par délégation à conclure et à signer les avenants aux conventions d'occupation du domaine public à intervenir avec les commerçants des Galeries Botton suivants :

- Stands 1, 2 et 12 : Messieurs BORIE et MIRONNEAU
SARL ROYAN BY CYCLES
Activité : Location de cycles, scooters, motos
- Stand 3 : Monsieur KERVIZIC Christian (BLUE REVES)
Activité : Jouets, souvenirs, cartes postales, articles de plage
- Stands 4 et 5 : Monsieur LACOURTE Jean-Michel (LE BIDARRAY)

Activité : Crêpes, glaces, snack

- Stand 6 : Madame GUILLON Patricia (ALI BABA)
Activité : Vente de souvenirs, céramiques, jouets
- Stand 7 : Monsieur ROUILLER Patrice (LE PANINI – SARL POLARYS)
Activité : Confiserie, pâtisseries, glaces
- Stands 8 et 9 : Monsieur ROUILLER Patrice (LE PANINI – SARL POLARYS)
Activité : Snack-bar
- Stand 10 : Monsieur BOUTIN Steve (LE KIPLAY)
Activité : Bonneterie de luxe, articles de Paris, bazar
- Stand 11 : Madame COSTA GUERREIRO Marie-Hélène (L'AVVENTURA)
Activité : Articles de Paris, souvenirs, cartes postales
- Stand 13 : Madame LEROUX-BERNARD Paulette (L'AMPHORE)
Activité : Jouets, Souvenirs, Cartes postales
- Stand 14 : Monsieur ADAM Hervé (SUKIE BOUTIQ')
Activité : Jouets, cadeaux, vêtements, articles de plage
- Stand 16 : Monsieur FAHRER Benoit (LE TRANSAT)
Activité : Snack-Bar

- de procéder à l'élection des cinq membres titulaires et des cinq membres suppléants de la commission d'ouverture des plis à la représentation proportionnelle au plus fort reste, qui sera compétente pour arrêter la liste des candidats admis à remettre une offre et pour exprimer un avis sur les offres de délégation de service public, pour la gestion de la piscine de Foncillon,

- de proclamer élus, après vote à bulletins secrets, les membres titulaires de la commission de délégation de service public suivants :

- 1^{er} titulaire : M. Didier SIMONNET
- 2^{ème} titulaire : Mme Marie-Noëlle PELTIER
- 3^{ème} titulaire : M. Didier BESSON
- 4^{ème} titulaire : M. Jacques GUIARD
- 5^{ème} titulaire : M. Michel MERLE

- de proclamer élus les membres suppléants de la commission de délégation de service public suivants :

- 1^{er} suppléant : Mme Véronique WILLMANN
- 2^{ème} suppléant : Mme Eliane CIRAUD-LANOUE
- 3^{ème} suppléant : M. Jacques LABIA
- 4^{ème} suppléant : M. Jacques LAPOUGE
- 5^{ème} suppléant : M. Jean-Michel DENIS

DECIDE

- de demander à adhérer à la Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies (FNCCR).

. de modifier les crédits de l'exercice 2010 du Budget Principal comme suit :

Articles	Libellés	Dépenses	Recettes
	<u>SECTION D'INVESTISSEMENT</u>		
2188.96	- Système de surveillance agence postale du Parc	+ 3 160,00 €	
2184.952	- Mobilier Palais des Congrès	+ 5 400,00 €	
2313.4141	- Extension locaux accueil Garden Tennis	+ 16 000,00 €	
021.01	- Virement de la Section de Fonctionnement		+ 24 560,00 €
<u>TOTAL</u>		+ 24 560,00 €	+ 24 560,00 €

	<u>SECTION DE FONCTIONNEMENT</u>		
64111.0201	- Rémunération principale	+ 55 000,00 €	
60628.0207	- Fournitures P/CTM	+ 15 000,00 €	
61522.0208	- Entretien de bâtiments	+ 4 000,00 €	
6574.5220	- Convention d'objectif Département Animation (Avenant N°2)	+ 21 239,48 €	
6574.40	- Subvention Sports (ROC Plongée)	+ 2 419,00 €	
022.01	- Dépenses imprévues	- 122 218,48 €	
023.01	- Virement à la Section d'investissement	+ 24 560,00 €	
<u>TOTAL</u>		-	-

. de modifier les crédits de l'exercice 2010 du Budget Annexe du Camping comme suit :

Articles	Libellés	Dépenses	Recettes
	<u>SECTION DE FONCTIONNEMENT</u>		
6411	- Rémunération principale	+ 600,00 €	
6063	- Fourniture de petit équipement	- 600,00 €	
<u>TOTAL</u>		-	

- d'attribuer les subventions « Scolaire et Formation » suivantes :

COLLEGE HENRI DUNANT

1 000 €

- Voyage pédagogique du 21 au 26 mars 2011 en Grande-Bretagne pour
48 élèves de 4^{ème}

COLLEGE EMILE ZOLA

1 000 €

- Voyage pédagogique en 2011 pour des élèves latinistes de
3^{ème} et 4^{ème} en Italie et voyage pédagogique pour des élèves de
4^{ème} étudiant l'Espagnol en Espagne

- d'imputer la dépense correspondante à l'article 6574 – Fonction 20.

De modifier le régime indemnitaire de la filière technique comme suit :

- L'indemnité spécifique de service : en application du décret du 25 août 2003, modifié par l'arrêté du 23 juillet 2010, cette indemnité est liée à la qualité du service rendu et aux fonctions exercées par les agents.
Elle est attribuée aux agents titulaires, stagiaires et non titulaires, qui relèvent des grades d'ingénieur territorial, de technicien supérieur territorial et de contrôleur de travaux.
- La prime de service et de rendement : en application du décret et arrêté du 15 décembre 2009, cette prime est liée d'une part aux responsabilités, au niveau d'expertise et aux sujétions spéciales et d'autre part à la qualité des services rendus par les agents.
Elle est attribuée aux agents titulaires, stagiaires et non titulaires qui relèvent des cadres d'emplois d'ingénieur territorial, de technicien supérieur territorial et de contrôleur territorial de travaux.

- de modifier, avec effet au 1er décembre 2010, le tableau des effectifs, comme suit :

GRADE D'ORIGINE	CAT	EFFECTIFS BUDGETAIRES	EFFECTIFS POURVUS	GRADE D'INTEGRATION	CAT	EFFECTIFS OUVERTS	EFFECTIFS POURVUS
Technicien supérieur chef	B	2	1	Technicien principal de 1ère classe	B	3	0
Technicien supérieur principal	B	2	1				
Contrôleur de travaux en chef	B	3	1				
Technicien supérieur	B	4	2	Technicien principal de 2ème classe	B	4	0
Contrôleur de travaux principal	B	3	2				
Contrôleur de travaux	B	7	2	Technicien	B	2	0

- d'autoriser le remboursement aux élus, sur la base des frais réels, des dépenses engagées à l'occasion des déplacements, dans le cadre d'un mandat spécial.

Le mandat spécial s'applique aux missions accomplies dans l'intérêt de la commune par un membre du conseil municipal et après délibération du conseil municipal. Ce mandat spécial correspond à une opération déterminée de façon précise quant à son objet et elle est limitée dans sa durée. A cet effet, un ordre de mission sera établi préalablement au départ de l'élue concerné. Cette notion exclut toutes activités courantes de l'élue.

Les dépenses engagées sont remboursées aux frais réels. Elles sont assumées soit directement par la commune, soit remboursées aux intéressés. Le règlement se fait sur facture dans le cas d'une prise en charge directe par la commune, sur présentation d'un état de frais, certifié exact par l'élue dans le cas où il avance lesdits frais, accompagnés de notes, factures ou titres de transport afférents.

Il est cependant fixé un plafonnement :

- Frais d'hébergement :

- si déplacement dans une ville de plus de 200 000 habitants : maximum 150 € par nuitée
- si déplacement dans une ville de moins de 200 000 habitants : maximum 120 € par nuitée

- Frais de restauration :

- limités à 30 € par repas

L'ordre du jour étant épuisé, la Séance est levée à 22 h 00



Pour le Député-Maire,
Le Premier Adjoint,

Bernard GIRAUD